

ILS TRAVERSENT la frontière chaque jour POUR ALLER À L'ÉCOLE

 Ils sont des centaines de petits Wallons à fréquenter les écoles françaises, allemandes ou luxembourgeoises

► Dès le 1^{er} septembre, tous les écoliers wallons reprendront le chemin des salles de classe.

Mais quelques centaines d'entre eux traverseront la frontière pour suivre leur année scolaire à l'étranger. Selon les derniers décomptes de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils étaient près de 900 l'année passée, dont une majorité faisant le trajet vers la France.

Mais les familles qui font le choix de scolariser leur enfant à l'étranger doivent impérativement rentrer une déclaration auprès de l'administration, chose que beaucoup oublient de faire. Ainsi, en 2014-2015, 175 déclarations avaient été rentrées, mais l'inspection du contrôle de l'inscription scolaire a recensé pas moins de 730 jeunes qui avaient omis de faire la

démarche. Ils sont alors considérés comme ne fréquentant aucun établissement scolaire.

MAIS QUI SONT ces familles qui décident de scolariser leurs enfants en France ? Il n'existe pas d'études sur leur profil mais on peut imaginer qu'il s'agisse ou bien de travailleurs frontaliers qui, par facilité, optent pour scolariser leur enfant dans le pays dans lequel ils travaillent.

D'autres encore considèrent que l'enseignement est de meilleure qualité dans l'Hexagone (voir ci-contre).

Mais attention, il faut savoir que pour ces jeunes, le diplôme de fin d'études secondaires français (le baccalauréat), n'est pas automatiquement reconnu en Belgique. S'ils désirent effec-

tuer leurs études supérieures chez nous, ils devront faire une demande afin d'obtenir une équivalence. Une procédure qui peut prendre plusieurs semaines et qui coûte tout de même 200 euros.

CÔTÉ ALLOCATIONS par contre, tout est plus simple pour ces parents. *"Les parents reçoivent leurs allocations de la part de l'État belge, sauf s'ils travaillent tous les deux en France. Même chose pour la prime de rentrée. Il est aussi important de noter que l'école en France est gratuite, même pour les résidents belges"*, explique Bénédicte Nidelat, du service transfrontalier de la FGTB Wallonie Picarde.

Outre les jeunes qui ont rentré une déclaration et fréquentent des écoles françaises en 2015-2016, 12 Wallons font leurs études au Luxembourg, 8 aux Pays-Bas et 7 en Allemagne.

Romain Demoustier

■ ■ ■
730

En 2014-2015, 730 familles wallonnes avaient oublié de déclarer leur enfant fréquentait une école à l'étranger.